

Permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur - option côtière

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

SNSM
Apolline Tabuteau
02.40.00.53.94
apolline.tabuteau@snsm.org

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(vé) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Etre bénévole à la SNSM Avoir 16 ans

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Piloter un bateau nécessite une formation théorique et une formation pratique pour apprendre les différentes règles de navigation et de sécurité. Pour obtenir votre permis côtier, vous devez vous inscrire dans un centre de formation bateau-école ou auprès d'une association. Il est également possible de passer le permis bateau côtier en candidat libre.

Contenu et modalités d'organisation

Le candidat apprend notamment : Les règles de navigation, La météo, L'utilisation de la radio, La lecture d'une carte marine, Le balisage des côtes, des plages et les pictogrammes, L'autonomie en matière de carburant, La protection de l'environnement, la faune et la flore. Cinq grandes thématiques sont abordées durant la pratique du code bateau côtier : La sécurité, La responsabilité Les incontournables du plaisancier, Les manœuvres La conduite du bateau.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur - *Sans niveau spécifique*

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00531463	du 01/10/2024 au 30/11/2024	La Rochelle (17)	SNSM		Non éligible	